

L'an deux mille vingt-trois, le 26 décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès ((Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : PANIFOUS Laurent (Le Fossat), GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze)

ETAIENT EXCUSES: SARDA Manuel (Artigat), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), ROUMAT Guy (Le Mas d'Azil).

PROCURATIONS: SARDA Manuel à BUFFA Roger , MOREAUD Rosine à HUART Valérie, COURTIAL Anne à MAURETTE Carole, DEDIEU Alain à COURNEIL Jean-Claude, ROUMAT Guy à MARTINEZ Rolande,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

ORDRE DU JOUR:

1 – Annulation de la délibération n° 2023-110 déclarant sans suite la 1ère proposition financière de la Délégation de Service Public du 15 septembre 2023

2 –Annulation de la délibération n° 2023-111 d'engagement d'une nouvelle procédure d'appel à candidature de la Délégation de Service Public du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026

3 – Annulation de la délibération n° 2023-113 de conclusion d'un avenant n° 8 à la Délégation de Service Public 2021-2023 d'une durée de 8 mois

4 – Attribution de la nouvelle proposition Délégation de Service Public (DSP) « Enfance et Jeunesse » 2024-2026 suivant les modalités de la réorganisation des services validées, dans le projet d'avenant n° 8, lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023 (proposition financière actualisée jointe)

Questions diverses

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les éléments de procédure présentés lors du conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Il informe l'assemblée des derniers éléments de conjoncture suite à la communication de l'ordre du jour du présent Conseil Communautaire, et notamment :

- Tenue d'une réunion entre les élus référents de la communauté de communes et une délégation de Léo Lagrange ;
- Organisation d'une réunion d'information de Léo Lagrange à ses salariés sur le projet d'optimisation des services ;
- Diffusion de messages d'un collectif de salariés et de familles sur les réseaux sociaux

Valérie HUART déplore que la Fédération Léo Lagrange impose ses règles à la communauté de communes.

Carole MAURETTE souligne la sensibilité du sujet qui a induit une réaction virulente des protagonistes.

Elle s'interroge sur une incohérence de présentation budgétaire de Léo Lagrange entre les différentes propositions, elle rappelle qu'il s'agit d'argent public

Elle exprime son étonnement concernant la bonification du point octroyée par Léo Lagrange à ses salariés (+ 4% au lieu de +2,5 % imposés par la loi) et l'augmentation du temps de préparation au-delà des conditions règlementaires.

Elle s'interroge également sur le montant des frais de gestion évalué à 6% sur le volume des dépenses.

Elle exprime sa désapprobation sur la diffusion d'une liste nominative de salariés qui seront remerciés.

Elle met en évidence des confusions sur le mode de gestion sur le fonctionnement des crèches.

Elle exprime ses doutes sur l'intérêt et la durée de 3 années de conventionnement avec Léo Lagrange.

Elle regrette que des postes de salariés risquent d'être impactés.

Elle justifie la juste augmentation de la participation des familles afin de ne pas faire peser les augmentations du coût des services uniquement par les impôts.

Roger BUFFA indique qu'il s'inscrit dans les appréciations de Carole MAURETTE.

Il précise que Léo Lagrange refuse de signer un avenant de 8 mois avec diminution des services.

Jean François SANS s'interroge sur la légalité des modifications du cahier des charges prévues.

Roger BUFFA rappelle que les services communautaires ont interrogé l'agent chargé du contrôle de légalité de la commande publique au Bureau des collectivités locales de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité qui a validé la procédure.

Jean François SANS s'inquiète concernant le paiement des procédures de ruptures conventionnelles envisagées.

Jean Marc SUPERY exprime sa réprobation relative à l'annonce sur la note annexe à l'offre DSP de la liste nominative des ruptures conventionnelles prévues.

Dominique DUFFOSSE avoue être confronté à un dilemme concernant l'intérêt d'un maintien des services et la problématique de leur financement, il cite notamment la suppression potentielle de l'accueil de jeunes même si il admet une faible fréquentation.

Francis BOY s'inquiète, à ce titre, de l'impact budgétaire : + 305 000 € sans suppression et optimisation de services.

Il rappelle que la construction de nouvelles crèches va générer des fortes dépenses de fonctionnement et de remboursement d'emprunt.

Jean Claude COURNEIL évoque 2 scénarii envisageables pour la gestion des services Enfance et jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2024, dans le cas d'un refus d'une Délégation de Service Public 2024-2026 octroyée à Léo Lagrange suivant les modalités d'une réorganisation des services validées, dans le projet d'avenant du conseil communautaire du 14 décembre, à savoir :

- reprise des services en régie avec contraintes relatives à l'échéancier de mise en œuvre ;
- conclusion d'un avenant à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024.

Roger BUFFA s'interroge sur le financement de la charge supplémentaire évalué dans la proposition de cet avenant.

Il ajoute que dans le cadre d'une éventuelle reprise en régie intercommunale ou municipale, ce sera l'ensemble des salariés qui sera perdant.

Dominique ANTOLINI condamne le chantage inacceptable de Léo Lagrange, elle exprime également ses critiques sur l'inertie des réponses de Léo Lagrange aux sollicitations de la communauté de communes.

Jean Marc SUPERY souligne le manque de loyauté de Léo Lagrange, il propose de faire appel aux services d'un avocat.

Laurent MILHORAT s'inquiète également sur les capacités de financement d'un avenant sur 8 mois et alerte sur les modalités de mise en œuvre de la DSP future.

Frédéric CAMPS s'interroge sur le financement du maintien des services.

Ramon BORDALLO rappelle les problématiques soulevées par le rapport de la cour des comptes pour lequel rien n'a été transmis par Léo Lagrange.

Jean Claude COMMENGE informe de la qualification par la Cour des Comptes de gestion opaque des services de Léo Lagrange.

Carole MAURETTE précise que les indemnités de licenciements ne seront pas chiffrées dans un avenant avec maintien des services.

Elle propose que Léo Lagrange transmette un livre de paye annuel nominatif sur l'exercice 2023 afin de connaître les conditions d'encadrements des services.

Laurent MILHORAT propose de voter un budget sur l'avenant proposé en faisant preuve de plus de vigilance sur les chiffres.

Jean Claude COURNEIL indique que Léo Lagrange s'est engagé à faire un point mensuel et à fournir le Grand Livre comptable de 2023.

Raymond BERDOU s'inscrit dans les propos de Carole MAURETTE mais souhaite une pérennisation dans l'engagement pour la jeunesse.

Il indique respecter le travail fourni par la commission enfance, reconnaît que la situation est compliquée mais qu'il ne s'agit pas de se voiler la face en se contentant d'observer la situation telle qu'elle est.

Il regrette la grande opacité de la gestion de Léo Lagrange, alors qu'il s'agit d'une fédération laïque que l'on devrait soutenir.

Il exprime sa gêne concernant le projet de suppression des pôles jeunesse sur le territoire et souligne la qualité des actions vers les adolescents, il prévient qu'il s'abstiendra concernant cette suppression.

Il alerte sur un retour en régie de la gestion des services qui générerait d'importantes pertes pour les salariés.

Il propose d'engager une réflexion de plusieurs mois pour revoir la situation.

Dominique DUFOSSE s'inscrit dans une optique semblable concernant l'avenir de l'espace culturel.

Francis BOY indique que l'avenant 8 n'entraînerait donc pas de licenciement ni de hausse de taux d'encadrement.

Laurent MILHORAT propose ne pas exclure une gestion en régie.

Roger BUFFA rappelle que le retour en régie générerait une perte d'avantages pour les salariés.

Dominique DUFOSSE souhaiterait connaître le coût des services dans le cas d'un prolongement sur 3 ans.

Roger BUFFA annonce le détail des augmentations annuelles.

Jacques ABIVEN propose de faire appel à un cabinet d'avocat afin d'ester au pénal.

Jean Claude COURNEIL rappelle qu'il s'agit de trouver avant tout une solution pour 2024.

Il propose d'évaluer ultérieurement les conditions conventionnelles avec le prestataire qui sera choisi.

Philippe JALOUX rappelle que la participation intercommunale s'élève à 1 200 000 € soit le même montant que la globalité des impôts fonciers.

Francis BOY exprime son mécontentement concernant le désengagement de l'Etat sur le régalien.

Roger BUFFA indique que la CAF impose des nouvelles normes tout en baissant sa participation.

Carole MAURETTE s'accorde sur la vision de l'Etat régalien mais rappelle que « la CAF c'est nous ! ».

Laurent MILHORAT souhaiterait savoir si on a la capacité de payer le financement sur l'avenant proposé.

Ramon BORDALLO souhaiterait savoir si le public peut prendre la parole.

Raymond BERDOU indique que le vote est clair, la signature de l'avenant avec maintien des services entraîne un paiement complémentaire de 200 000 €.

Dominique DUFOSSE alerte sur le fait qu'il s'agit d'un financement de 200 000 pour une période limitée à 8 mois.

Yvon LASSALLE indique avoir compris le choix n°1 de prolongation sans suppression des services mais souhaiterait connaître l'impact d'un second choix avec suppression de services.

Roger BUFFA précise que l'augmentation de la participation des familles sur le coût de l'ALAE en formule régulière représente un montant de 45 € par an, concernant les tarifs ALSH, il semblerait qu'ils soient encore inférieurs que d'autres structures départementales.

Ramon BORDALLO indique qu'il s'agirait d'une erreur si l'augmentation des tarifs est décidée par la communauté de communes.

Dominique DUFOSSE rappelle que toute augmentation tarifaire dérange et crée des tensions mais précise cette solution ne serait pas une erreur.

Roger BUFFA rappelle que la communauté de communes reste aux côtés des parents, des enfants et des salariés.

Carole MAURETTE rappellent que toutes les communes doivent participer financièrement.

Jean Marc CANTEGRIL indique que même si « la gestion de Léo Lagrange n'est pas terrible, personne ne souhaite y mettre le nez ».

Jean Claude COURNEIL informe qu'à son niveau , il est pris par le temps pour pouvoir s'y consacrer pleinement.

Ramon BORDALLO indique qu'il faut adhérer aux idéaux de Léo Lagrange pour approuver une DSP sur 3 ans.

Francis BOY ajoute que l'image de la communauté de communes a été écornée dans cette affaire pour laquelle il a même été reproché un repas à l'issue de la réunion du conseil communautaire.

Dominique DUFOSSE souhaiterait savoir comment les familles ont été informées des décisions du conseil communautaire.

Jean Marc SUPERY annonce la diffusion d'articles sur la Dépêche.

Roger BUFFA informe l'assemblée qu'il votera contre la conclusion de l'avenant pour plusieurs raisons :

- 6 mois de travail pour redémarrer à 0 ;
- validation aveugle d'une augmentation budgétaire (sur 8 mois) sans exposer de solution de financement ;
- prise de décision à l'encontre des précédentes votées en réunion

Carole MAURETTE indique que le travail considérable du vice-président n'est pas remis en cause.

Elle ajoute qu'il faut se donner une période pour travailler sur les comptes fournis par Léo Lagrange et évaluer des solutions d'avenir.

Elle précise que c'est un dû à l'attention des administrés, des salariés et des projets structurants communautaires.

Jean Claude COURNEIL confirme l'énorme travail qui a permis de clarifier certaines choses.

Il exprime son espoir de trouver des solutions afin de limiter l'impôt sur la feuille du contribuable.

François VANDERSTRAETEN regrette qu'il faille encore piocher 200 000 € pour seulement 8 mois dans la poche des contribuables.

Laurent MILHORAT indique qu'il s'agit contraint et forcé de signer un avenant avec un montant financier différent pour la communauté de communes.

► Le Président expose une synthèse des échanges et, au regard de la tendance qui ressort des débats, propose aux délégués communautaires de rajouter un point 5 à l'ordre du jour afin de conclure un avenant à la DSP 2021-2023, avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024.

Il propose également que la grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024.

L'assemblée procède au vote pour rajouter un point 5 à l'ordre du jour pour conclure un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024.

43 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – CONCLUSION D'UN AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE DSP AVEC LA FEDERATION LEO LAGRANGE SUD-OUEST AVEC PROLONGATION DE 8 MOIS AVEC MAINTIEN DES SERVICES ACTUELS POUR LA POURSUITE DE LA DSP 2021-2023 EN 2024.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour conclure un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024.

L'assemblée procède au vote pour conclure un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024.

43 votants	Votes pour	39	Votes contre	3	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

1 – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2023-110 DECLARANT SANS SUITE LA 1ERE PROPOSITION FINANCIERE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 15 SEPTEMBRE 2023

► Suite à la délibération pour « la conclusion d'un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024 »,

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de ne pas annuler la délibération n° 2023-110 déclarant sans suite la 1ère proposition financière de la Délégation de Service Public.

L'assemblée procède au vote pour ne pas annuler la délibération n° 2023-110 déclarant sans suite la 1ère proposition financière de la Délégation de Service Public.

43 votants	Votes pour	40	Votes contre	3	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2023-111 D'ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU 1ER SEPTEMBRE 2024 AU 31 DECEMBRE 2026

► Suite à la délibération pour « la conclusion d'un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024 »,

Le Président propose à l'assemblée de ne pas annuler la délibération n° 2023-111 d'engagement d'une nouvelle procédure d'appel à candidature de la Délégation de Service Public du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026.

L'assemblée procède au vote pour ne pas annuler la délibération n° 2023-111 d'engagement d'une nouvelle procédure d'appel à candidature de la Délégation de Service Public du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026.

43 votants	Votes pour	40	Votes contre	3	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2023-113 DE CONCLUSION DE L'AVENANT N° 8 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2021-2023 D'UNE DUREE DE 8 MOIS

► Suite à la délibération pour « la conclusion d'un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024 »,

Le Président propose à l'assemblée d'annuler la délibération n° 2023-113 de conclusion de l'avenant n° 8 à la Délégation de Service Public du 2021-2023 d'une durée de 8 mois avec modification des services.

L'assemblée procède au vote pour annuler la délibération n° 2023-113 de conclusion de l'avenant n°8 à la Délégation de Service Public 2021-2023 d'une durée de 8 mois avec modification des services

43 votants	Votes pour	40	Votes contre	3	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE PROPOSITION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) "ENFANCE & JEUNESSE" 2024-2026 SUIVANT LES MODALITES DE LA REORGANISATION DES SERVICES VALIDEES, DANS LE PROJET D'AVENANT N° 8, LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023 (PROPOSITION FINANCIERE ACTUALISEE JOINTE)

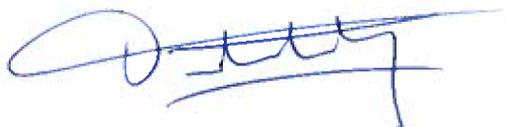
► Suite à la délibération pour « la conclusion d'un avenant n° 8 à la DSP 2021-2023 avec prolongation de délai de 8 mois, avec maintien des services actuels et sans modifications du cahier des charges pour la poursuite de la DSP 2021-2023 en 2024, La grille des tarifs votée le 14 décembre 2023 reste en vigueur au 1er janvier 2024 »,

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour ne pas attribuer à la Fédération Léo Lagrange Sud-Ouest la Délégation de Service Public 2024-2026 sur les bases de la nouvelle offre financière présentée suite aux négociations.

L'assemblée procède au vote pour ne pas attribuer à la Fédération Léo Lagrange Sud-Ouest la Délégation de Service Public 2024-2026 sur les bases de la nouvelle offre financière présentée suite aux négociations.

43 votants	Votes pour	40	Votes contre	3	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE
François VANDERSTRAETEN



LE PRESIDENT
Jean Claude COURNEIL

